

Zeitschrift: Le tracteur : périodique suisse du machinisme agricole motorisé
Herausgeber: Association suisse de propriétaires de tracteurs
Band: 13 (1951)
Heft: 4

Rubrik: Nouvelles des sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Si l'on se représente cette pente par un dessin, il semblerait qu'il s'agit d'une inclinaison modérée et que la pente est faible. C'est une erreur. Qui-conque se rendra sur une pente de 100 % constatera que la montée est rendue sensiblement plus difficile, et que, par exemple, la limite d'utilisation de la motofaucheuse est déjà largement dépassée (elle est d'environ 50 à 70 % selon l'état du terrain).

Ainsi qu'on le sait, on peut mesurer les pentes à l'aide d'un sitomètre et d'un aide, ou d'un théodolithe. Toutefois, le paysan ne disposant le plus souvent pas de ces instruments, il lui faut se contenter d'une autre méthode, aussi simple que possible. Il prendra une latte d'un mètre de long et la placera, à l'aide d'un niveau d'eau, horizontalement par rapport à la pente. Puis il mesurera à l'aide d'un mètre pliant placé verticalement la différence de niveau entre l'extrémité de la latte et le sol. La différence de niveau exprimée en centimètres équivaut à l'inclinaison en pour-cent (voir figure). Lorsque l'on constate des inclinaisons très fortes, il est bon de procéder à plusieurs mensurations et de choisir des emplacements où la pente est uniforme, faute de quoi les erreurs de mesures sont trop fortes. He (IMA)

Nouvelles des sections

Section fribourgeoise

Lors de sa séance du 16 avril 1951, le Comité a confié le poste de secrétaire-caissier à
M. Henri Sudan, secrétaire, rue du Simplon 7, à Fribourg, tél. (037) 2 17 05

Par un communiqué ultérieur, nous donnerons de plus amples détails concernant ladite séance et la future activité de notre Association.

Pour l'instant, nous prions nos membres de vouloir bien prendre bonne note de la nouvelle adresse de notre gérance.

Association Fribourgeoise de Propriétaires de Tracteurs Agricoles,
Le Président: sig. J. Marmy, Estavayer-le-Lac.

Association vaudoise des propriétaires de tracteurs

† **Gottlieb Brunner.**

Gottlieb Brunner n'est plus. Membre de notre comité pendant de nombreuses années, il fut un collaborateur précieux et précis. Exprimant son avis en peu de mots, il trouvait toujours l'expression qu'il fallait pour apprécier sainement la situation.

L'an dernier déjà, il nous avisait que ses forces l'abandonnaient et qu'il pensait devoir nous présenter sa démission tôt ou tard. Il le fit au début de cette année, après avoir quitté Ollon et s'être retiré à Saint-Légier, réduisant son train de campagne à un potager qu'il soignait avec persévérance.

Il fut remplacé au comité lors de l'assemblée générale du 17 août 1950, et, peu de jours après, ce comité l'accompagnait à sa dernière demeure.

Nous lui garderons le meilleur souvenir.



SOUVENEZ-VOUS

que si

PERFECTOL MOTOR OIL

est utilisée en Suisse par la plus grande partie des propriétaires de tracteurs, les Cultures Maraîchères S.G.G., l'Armée etc.

elle le doit

à la qualité exceptionnelle du pétrole brut de Pensylvanie utilisé à sa fabrication.



Depuis des années,

PERFECTOL MOTOR OIL

lubrifie en Suisse des milliers de moteurs.
N'attendez pas à la dernière minute et commandez encore aujourd'hui à

HUILES-BRACK SA. RENENS

Tél. (021) 24 98 38

Les Huiles et Graisses PERFECTOL
Benzine, Pétrole, White Spirit, Carburant Diesel



Le pouvoir lubrifiant de la goutte d'huile PERFECTOL se vérifie à l'usage

Tracteurs et transports

Lors de la dernière votation fédérale, le peuple a refusé le statut des transports automobiles. Divers agriculteurs en ont déduit qu'ils étaient dès lors autorisés à faire divers transports et camionnages et se sont vu mettre en contravention. Ils oublient que le statut des transports ne concernait en somme que les tracteurs routiers et les camions qui ont la plaque blanche avec chiffres noirs.

Il convient de rappeler que les agriculteurs bénéficient de droits de douane différents des routiers. Avec le tracteur dédouané agricole et le carburant agricole il est possible de faire divers travaux et transports qui sont:

a) sans plaque ni permis: tous les travaux et transports à l'intérieur de l'exploitation, sans utilisation de la route;

b) avec plaque agricole; tous les travaux agricoles et tous les transports de l'exploitation, à l'exclusion de tous transports agricoles pour des tiers.

c) avec plaque agricole et autorisation spéciale (soit supplément d'assurance et supplément de taxe cantonale) des transports agricoles pour des tiers, des transports de lait entre la laiterie et la gare, des transports ou déplacements de machines destinées à botteler la paille, ou pressoir mobile. Cette dernière catégorie n'est devenue possible que par suite de la suppression du statut des transports.

Par contre restent interdits aux tracteurs agricoles (douane agricole, plaque agricole, carburant agricole) tous les transports qui ne sont pas de caractère agricole, c'est-à-dire en relation avec la production du sol, par exemple le camionnage à la demande, le déménagement d'un tiers, des charrois de bois, de gravier et de personnes. Ces derniers transports en effet ne sont autorisés que pour les tracteurs dédouanés au titre industriel, utilisant du carburant routier, avec plaques blanches à chiffres noirs, avec permis de conduire et plaque à l'unique remorque.

CONDUCTEURS
DE TRACTEURS:

Circulez comme il se doit

tel est le titre du **fascicule No 1** des publications de l'Association suisse de Propriétaires de Tracteurs.

16 pages. **Prix: 80 cts.** 43 illustrations en couleurs.
11 esquisses.

Commandez cette brochure en versant fr.-.90 au compte de chèques postaux VIII 32608 (Zurich) de l'Association suisse de Propriétaires de Tracteurs à Brougg.

Droit de reproduction réservé

«LE TRACTEUR»

Rédaction, administration et régie des annonces: Secrétariat central de l'Association suisse de Propriétaires de Tracteurs, Pestalozzistr. 5, Case, Brougg/Arg. - Tél. (056) 42022. Compte postal VIII 32608 Zurich

Prix d'abonnement: frs. 7.— par an Gratuit pour les membres de l'Association Parait tous les mois

Prix d'insertion

1/1 page = frs. 95.—, 1/2 = frs. 55.—, 1/4 = frs. 30.—, 1/8 = frs. 17.50, prix réduits pour insertions à l'abonnement - Petites annonces: 1/15 page = frs. 8.—, 2/15 = frs. 15.—, 3/15 = frs. 22.—

Imprimerie: Schill & Cie., Lucerne